



Ça suffit!

D'EXERCER LE DROIT D'ASSOCIATION

Alors que les OSBL permettent

LIEUX DE PARTICIPATION CITOYENNE

Alors que les OSBL sont des

PAS LE PROFIT

Alors que les OSBL ne visent

lobbyistes.

assimiler tous les OSBL à des

succèsifs s'acharnent à vouloir

Au Québec, les gouvernements

tentatives depuis
l'adoption de la loi sur
le lobbyisme (2002)

3

2008 2012 2015

EMPÊCHONS LE GOUVERNEMENT D'ASSIMILER
TOUS LES OSBL À DES LOBBYISTES

CETTE RENCONTRE SERAIT-ELLE LA DERNIÈRE?

Madame, Monsieur, _____

FONCTION

C'est ce qui pourrait arriver si le gouvernement assimilait **tous les OSBL** à des lobbyistes, comme le propose le projet de loi 56! Les conséquences seraient les suivantes :

- 1 Empêcher la communication libre avec les titulaires de charges publiques **comme vous** dans des événements aussi fréquents que des activités de sensibilisation, des événements de financement, des visites de projets, des cafés-rencontres;
- 2 Nuire au recrutement de membres et de bénévoles;
- 3 Compromettre la vie démocratique et la survie de **61 000 OSBL** du Québec;
- 4 Discrediter les OSBL auprès de la population en les associant à des lobbyistes intéressés par le profit.

À travers vos fonctions, vous connaissez l'importance de la **participation citoyenne** et du **droit d'association** dans notre société.

Nous vous demandons de **relayer ces préoccupations** aux autres titulaires de charges publiques et au gouvernement.

Ma soupe populaire
n'est pas un lobby.



Mon association écologiste
n'est pas un lobby.



Mon club de lecture
n'est pas un lobby.



Mon groupe d'entraide
n'est pas un lobby.



Ça suffit l'acharnement, mon OSBL n'est pas un lobby!

NOM DE L'ORGANISME QUI REMET LA CARTE

DATE



Ça suffit!

D'EXERCER LE DROIT D'ASSOCIATION

Alors que les OSBL permettent

LIEUX DE PARTICIPATION CITOYENNE

Alors que les OSBL sont des

PAS LE PROFIT

Alors que les OSBL ne visent

lobbyistes.

assimiler tous les OSBL à des

succèsifs s'acharnent à vouloir

Au Québec, les gouvernements

tentatives depuis
l'adoption de la loi sur
le lobbyisme (2002)

3

2008 2012 2015

EMPÊCHONS LE GOUVERNEMENT D'ASSIMILER
TOUS LES OSBL À DES LOBBYISTES

CETTE RENCONTRE SERAIT-ELLE LA DERNIÈRE?

Madame, Monsieur, _____

FONCTION

C'est ce qui pourrait arriver si le gouvernement assimilait **tous les OSBL** à des lobbyistes, comme le propose le projet de loi 56! Les conséquences seraient les suivantes :

- 1 Empêcher la communication libre avec les titulaires de charges publiques **comme vous** dans des événements aussi fréquents que des activités de sensibilisation, des événements de financement, des visites de projets, des cafés-rencontres;
- 2 Nuire au recrutement de membres et de bénévoles;
- 3 Compromettre la vie démocratique et la survie de **61 000 OSBL** du Québec;
- 4 Discréditer les OSBL auprès de la population en les associant à des lobbyistes intéressés par le profit.

À travers vos fonctions, vous connaissez l'importance de la **participation citoyenne** et du **droit d'association** dans notre société.

Nous vous demandons de **relayer ces préoccupations** aux autres titulaires de charges publiques et au gouvernement.

Ma soupe populaire
n'est pas un lobby.



Mon association écologiste
n'est pas un lobby.



Mon club de lecture
n'est pas un lobby.



Mon groupe d'entraide
n'est pas un lobby.



Ça suffit l'acharnement, mon OSBL n'est pas un lobby!

NOM DE L'ORGANISME QUI REMET LA CARTE

DATE